



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
 Présents : 32
 Absents représentés : 02
 Absents : 01
 Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DIRECTION GENERALE :

1. Information au Conseil municipal sur la situation sanitaire – Covid-19

Face à l'évolution de la situation sanitaire et afin d'identifier des mesures concertées à pouvoir mettre en œuvre pour répondre aux mieux aux impacts économiques, sociaux, éducatifs de la crise, la Ville de Romainville a mis en place une instance de partage d'informations et d'échanges aboutissant au déploiement / à l'adaptation d'actions sur le territoire.

Cette cellule Covid-19 a notamment pour objectif de faire en sorte que les informations et les actions relatives à la crise du COVID-19 soient partagées et étudiées de façon collective.

Présidée par le Maire, cette cellule est composée des élus en charge des principales politiques municipales impactées par la crise du COVID-19 (santé, social, éducation, prévention, affaires économiques), de représentants de l'opposition, ainsi que de représentants des services municipaux (le Directeur Général des Services, le Directeur du centre municipal de santé et le Chef de la police municipale). D'autres représentants de l'administration municipale et de la société civile (acteurs économiques, responsables associatifs, représentants des parents d'élèves etc.) pourront être associés en fonction des sujets portés à l'ordre du jour.

La cellule de liaison COVID-19 se réunit autant que de besoin, au regard notamment de l'évolution de la situation sanitaire.

Quatre réunions de la cellule de liaison COVID-19 se sont tenues :

- Le jeudi 27 août ;
- Le mardi 1^{er} septembre ;
- Le jeudi 10 septembre ;
- Le jeudi 17 septembre.

Ces réunions ont permis d'aborder plusieurs sujets, notamment en ce qui concerne les protocoles et actions sanitaires déployés par la municipalité :

- Dispositif sanitaire à destination des administrés et des agents :
 - Distribution de masques ;
 - Diffusion d'informations utiles sur les tests ;
 - Mesures sanitaires relatives aux « boîtes à livres » avec un dispositif d'information et de désinfection ;
- Organisation et accroissement des tests :
 - Augmentation du nombre de consultations sur des créneaux dédiés au Centre Municipal de Santé et sur divers sites communaux ;
 - Organisation de Barnums de tests sur les sites des Espaces de proximité Brel, Cachin et Mandela ainsi qu'à Gagarine
- Protocoles sanitaires :
 - Rentrée scolaire ;
 - Forum de rentrée ;
 - Journées du Patrimoine.

L'ensemble de ces points ont fait l'objet de mesures mise en œuvre par la municipalité et dont l'avancement a été partagé lors des réunions de la cellule.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation de cette note d'information.

Sur proposition de M. le Maire l'ordre des points du jour de la séance est modifié pour présenter en second point le vœu relatif à l'Hôpital André Grégoire de Montreuil.

VŒU :

28. Vœu du Conseil municipal :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vœu : Donner à l'hôpital CHI A. Grégoire de Montreuil les moyens de la préservation et du développement de son activité

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 relatif à la possibilité offerte au Conseil municipal d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Considérant l'activité de l'hôpital André Grégoire et notamment l'offre de soins proposée et mobilisée par les habitants du territoire de Romainville ;

Après avoir entendu la présentation du vœu par Madame Sofia DAUVERGNE, Maire-Adjointe déléguée à l'Action Sociale, à la Santé, aux Solidarités et aux Retraités, et Madame Brigitte MORANNE, Conseillère municipale en charge de la mission Santé, exposé ci-après :

Réunis en séance du 24 septembre 2020, les élu.e.s de la ville de Romainville réitèrent avec force leur demande de mettre à disposition de l'hôpital CHI A. Grégoire à Montreuil, les moyens nécessaires et pérennes pour prendre en charge décemment les patients et dans le respect des conditions de travail des personnels.

Après la grave crise sanitaire que nous avons vécue, qui est toujours là, nous déplorons qu'aucun engagement à ce jour n'ait été pris par les autorités sanitaires pour s'attaquer vraiment aux inégalités cumulées dans notre département et qui ont fait payer un lourd tribut à la population et aux salarié.e.s, notamment les soignant.e.s. Sans la conscience professionnelle et l'esprit d'initiative de celles et ceux-ci, en coopération avec les autres hôpitaux du 93 et les centres de santé, le bilan aurait été plus terrible.

Nous ne voulons plus revivre une telle situation qui ne doit rien à la fatalité !

Ce sont bien les politiques de baisse continue des moyens pour la santé de nos concitoyen-ne-s, et particulièrement pour les hôpitaux publics qui ont cruellement amoindri les chances de faire face dans de bonnes conditions à cette pandémie mondiale.

La situation était connue et faisait l'objet d'un mouvement social sans précédent dans les hôpitaux. L'offre de soins publique dans notre département est notoirement insuffisante pour faire face aux besoins d'une population touchée par un cumul d'inégalités.

Le 16 juin, à l'appel du Comité de défense du CHI A. Grégoire des centaines de citoyen.ne.s se sont rassemblé.e.s aux côtés des salarié.e.s de l'hôpital pour exiger des moyens, des emplois, un plan d'urgence pour la santé en Seine Saint Denis.

Comme nous pouvions le penser, les conclusions du Ségur de la Santé initié par le gouvernement, ne sont que des demi-mesures, des réponses en trompe-l'œil qui n'ont pas obtenu le consensus de la communauté hospitalière en lutte depuis de nombreux mois. Un personnel en nombre suffisant, bien payé et formé, des lits ouverts pour toutes les pathologies sont les conditions indispensables pour que la population du bassin de vie soit correctement accueillie et prise en charge à l'hôpital A. Grégoire, en toute légalité républicaine.

Afin d'obtenir les moyens pérennes pour préserver et développer notre hôpital public, dans ses missions de proximité et d'accueil généralisé, les élu-e-s de la ville de Romainville s'engagent, aux côtés du Comité de Défense du CHI A. Grégoire, pour informer, mobiliser la population, et être enfin entendus par les autorités sanitaires.

Le conseil municipal a décidé d'approuver le vœu sollicitant auprès des autorités sanitaires des moyens pérennes pour la préservation et le développement de l'hôpital André Grégoire ;

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

2. Versement de la part communale 2020 aux associations dans le cadre de l'appel à projets annuel du contrat de ville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé		Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	
			Absent excusé	Absent				Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_01

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Contrat de Ville 2015-2020 signé notamment entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble et les villes membres dont Romainville,

Vu, la programmation annuelle 2020 validée par le comité de programmation du Contrat de Ville le 28 janvier 2020,

Considérant, l'appel à projets lancé publiquement en juillet 2019 - ainsi que les 4 ateliers Politique de la Ville mis en place dans chaque QPV de la commune, à la mi-septembre, pour favoriser auprès des habitants comme des différents porteurs de projets associatifs et municipaux l'appropriation de cet appel à projets- et dont les thématiques sont en cohérence avec les grands enjeux de cohésion sociale tels qu'ils apparaissent dans le contrat de ville,

Considérant, que les projets associatifs validés le 28 janvier 2020 au niveau de l'EPT et en accord avec les recommandations du comité de programmation local du 12 janvier dernier s'inscrivent bien au niveau de Romainville également en cohérence avec les objectifs sociaux, éducatifs, culturels, citoyens poursuivis et mis en œuvre par la Ville,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver l'ensemble de la programmation issue du comité de programmation du 28 janvier 2020 telle que présentée à l'annexe 2 de la présente délibération.

Article 2 : D'accorder sur ses crédits de droit commun fléchés vers les porteurs de projets associatifs dont les projets se sont inscrits dans l'appel à projets et ont été retenus, des subventions comme suit :

- Emmaüs Connect pour *Garantir l'acquisition d'un bagage numérique minimum* : 1 000€
- Art en Partage pour *Tous au musée* : 2 500€ et *Onze Bouge* : 2 500€
- Compagnie JETZT pour *Culture sur Rue* : 2 000€
- Association Rebelles pour *Les poubelles se rebellent* : 1 000€
- Cosmic Fabric pour *le chant des villes* : 1 000€
- 1.9.3 Soleil pour *Ateliers parents/enfants. L'art et la nature* : 1 500€
- Association Heure d'Été pour *Du décrochage au raccrochage* : 1 000€
- Association l'Étre au cœur pour *Au collège Houel l'approche individuelle contre le décrochage scolaire* : 1 000€
- Association La Grande Ourcq pour *Opération réemploi* : 1 000€ et *Mini ressourcerie à Gagarine* pour : 1 000€
- Association Les Petits débrouillards pour *des parcours de découverte scientifique* : 2 100€

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Article 4 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

URBANISME :

3. Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet de la société ETIK Promotion dans le périmètre du projet urbain partenarial des Bas Pays à Romainville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_02

Le conseil municipal,

Vu, le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Urbanisme,

Vu, la délibération n° CT-2016-04-12-37 du Conseil de Territoire du 12 avril 2016, délimitant le périmètre du projet urbain partenarial des Bas Pays à Romainville,

Vu, le passage programmé en Conseil de Territoire du 29 septembre 2020 afin d'approuver dans les mêmes termes le projet de convention de projet urbain partenarial que celui présentement annexé,

Vu, le projet de convention de projet urbain partenarial joint en annexe,

Considérant, la demande de permis de construire déposée par la société ETIK Promotion en cours d'instruction,

Considérant, les besoins en équipements et espaces publics induits par le projet de construction de la société ETIK Promotion à Romainville, notamment les besoins scolaires et de petite enfance,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1er : D'approuver le projet et les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération qui expirera lorsque les obligations des parties dans la présente convention auront été exécutées.

Article 2 : D'appliquer une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans conformément à l'article L. 332-11-4 du code de l'urbanisme.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses avenants éventuels avec les représentants de la société ETIK Promotion et de l'Etablissement Public Territorial d'Est Ensemble.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette convention.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

4. Approbation de l'avenant n°4 de la Convention d'intervention foncière conclue entre l'EPFIF, Est Ensemble et la Commune de Romainville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_03

Le conseil municipal,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu, la convention d'intervention foncière signée le 20 octobre 2008,

Vu, l'avenant n°1 signé le 19 juillet 2010 entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Vu, l'avenant n°2 signé le 20 mars 2014 entre la Commune de Romainville, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble et l'EPFIF,

Vu, l'avenant n°3 signé le 30 décembre 2019 entre la Commune de Romainville, L'établissement public territorial Est Ensemble et l'EPFIF,

Considérant, le projet d'avenant n°4,

Considérant, la nécessité de procéder à une adaptation des dispositions conventionnelles prises dans le cadre de l'intervention foncière de l'EPFIF correspondant à modification de la date d'achèvement de la convention,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1 : D'approuver l'Avenant n°4 à la Convention d'Intervention Foncière Tripartite établie entre la commune de Romainville, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°4.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

5. Approbation de la convention relative à l'opération de Tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay sur le territoire de la commune de Romainville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_04

Le conseil municipal,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, le projet de convention,

Considérant, l'opération de Tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay sur le territoire de la commune de Romainville,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention entre le département de la Seine-Saint Denis et la Commune relative aux travaux d'aménagement liés à l'opération de Tramway T1 de Bobigny à Val-de-Fontenay sur le territoire de la commune de Romainville

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant,

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

DEVELOPPEMENT DURABLE :

6. Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Lab3S » et désignation d'un.e représentant.e

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_05

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 19_10_14 du conseil municipal de Romainville en sa séance du 9 octobre 2019, approuvant l'adhésion à l'association « Lab3S »,

Vu, les statuts et missions de l'association « Lab3S »,

Considérant, les projets en faveur de la transition alimentaire et de la justice sociale, et de l'agriculture urbaine portés par la Ville,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver l'adhésion de la commune à l'association « Lab3S », pour un montant de 2 500 euros pour la période courant de juin 2020 à mai 2021.

Article 2 : De désigner M. Stéphane DUPRE, Conseiller municipal chargé de la Mission Démocratie alimentaire, pour représenter la commune de Romainville aux Assemblées Générales de l'association « Lab3S ».

Article 3 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : 28

Contre : 02 (Soraya JEBARI, Cécile PHILIPPIN)

Abstention : 04 (Tassadit CHERGOU, Ali KISSI, Daouda GORY, Bruno LOTTI)

NPPV : --

7. Désignation du représentant de la commune à la SCIC « Enercoop »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_06

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, le bulletin de souscription de parts en capital d'Enercoop,

Considérant, le bulletin de souscription de parts en capital d'Enercoop,

Considérant, le rapport présenté,

Considérant le souhait de la ville de Romainville de mener des actions en faveur des énergies renouvelables,

Considérant la nécessité de désigner un.e représentant.e de la Ville au sein de la SCIC Enercoop,

Décide :

Article 1^{er} : De désigner M. Marc ELFASSY, Maire-adjoint délégué à la Transition Ecologique, représentant de la ville de Romainville au sein de la SCIC Enercoop

Article 2^{ème} : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : 26

Contre : --

Abstention : 08 (Romainville Unie)

NPPV : --

8. Désignation des représentants du conseil municipal à l'Assemblée Générale de la « Société Coopérative Electrons Solaires »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé		Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	
			Absent excusé	Absent				Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_07

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, le Code de commerce, et notamment ses articles L. 231-1 à L. 231-8,

Vu, la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération notamment le Titre II ter portant statut des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC),

Vu, la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 33 relatif à la détention du capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif par des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n° 18_09_16 du 26 septembre 2018 relative à la souscription de la commune au capital de la Société Coopérative Electrons solaires,

Vu, les statuts de la Société Coopérative Electrons solaires 93,

Considérant, l'intérêt collectif de la SCIC « Société Coopérative Électrons Solaires » qui a pour objet de développer un outil local, collectif et citoyen de production d'électricité entièrement renouvelable,

Considérant, la volonté de la Ville de soutenir les projets de production d'énergie renouvelables d'origine solaire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : De désigner M. Marc ELFASSY, pour représenter la Ville de Romainville à l'Assemblée Générale de la Société Coopérative Electrons Solaires en tant que titulaire et Mme Pilar SERRA en tant que suppléante.

Pour : 26

Contre : --

Abstention : 08 (Romainville Unie)

NPPV : --

9. Souscription parts sociales PTCE « Construire solidaire »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 20_09_08

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la SCIC « Construire solidaire »,

Considérant, la volonté de la Ville de Romainville de s'engager dans une démarche visant à développer une offre d'habitat durable et solidaire pour toutes et tous,

Considérant, l'installation de la SCIC « Construire solidaire » sur le territoire communal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la souscription de 10 part sociales au capital de SCIC « Construire solidaire » d'une valeur de 100 € la part, soit un montant total de souscription de 1000 €.

Article 2 : De désigner Mme Pilar SERRA, Maire-adjointe déléguée aux finances, au budget climat, et à l'évaluation de l'impact des politiques publiques, représentante de la Commune au sein des instances de la SCIC « Construire solidaire » et comme suppléant M. François DECHY, Maire de Romainville.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire de Romainville à mettre en œuvre et à signer tout document afférent à la souscription mentionnée dans la présente délibération.

Article 4 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : 26

Contre : --

Abstention : 08 (Romainville Unie)

NPPV : --

RESSOURCES HUMAINES :

10. Création d'un poste d'animateur.trice périscolaire à temps non complet pour la Maison de la Philo, à raison de 20h par semaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

Délibération n° 2020_09_09

Le conseil municipal,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu, la délibération n°2020_07_14 du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 portant adoption du tableau des effectifs,

Considérant, la nécessité de créer un poste d'Animateur.trice périscolaire spécialisé.e en philosophie à temps non complet, sur le grade des Animateurs territoriaux (catégorie B), à raison de 20 heures par semaine,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : De créer un emploi permanent d'Animateur territorial à temps non complet à raison de 20h00 par semaine, pour occuper le poste d'Animateur.trice périscolaire spécialisé.e en philosophie.

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emploi : Animateur territorial :

- ancien effectif : 1
- création : + 1, soit 0,53 ETP
- **nouvel effectif** : **2**

Article 3 : D'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi d'Animateur territorial créer à l'article 1. Les candidat.es devront justifier d'un diplôme de niveau 5 ou d'une expérience professionnelle sur un poste similaire. L'indice brut de rémunération de l'agent non titulaire recruté ne pourra pas dépasser celui du dernier échelon du grade.

Article 4 : D'inscrire au chapitre 012 du budget de la ville les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges de l'emploi pourvu au titre de la présente délibération.

Article 5 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

11. Approbation de la convention de mise à disposition de services avec l'EPT Est-Ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_10

Le conseil municipal,

Vu, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu, l'article L.5219-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu, le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Est Ensemble dont le siège est à Romainville,

Vu, le projet de convention de mise à disposition de service établie entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville de Romainville,

Vu, le projet de convention de prise en charge des dépenses et de recettes établie entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville de Romainville,

Vu, l'avis du Comité Technique du 21 septembre 2020,

Considérant, la volonté communale et intercommunale d'assurer la continuité du bon fonctionnement des équipements transférés,

Considérant, la nécessité de définir les conditions de prise en charge de la mise à disposition des services communaux à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de mise à disposition de services établie entre la ville de Romainville et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble pour l'exercice 2020.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y référant.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de cette délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

FINANCES :

12. Approbation de la convention de prise en charge des dépenses et des recettes liées aux services mis à disposition avec l'EPT Est Ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_11

Le conseil municipal,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral n°09-3597, portant création de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble,

Vu, la délibération en date du 13 décembre 2011, du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Est Ensemble relative à la définition de l'intérêt communautaire,

Vu, le projet de convention de mise à disposition de services établie entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville de Romainville,

Vu, le projet de convention de prise en charge des dépenses et des recettes établies entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville de Romainville,

Considérant, la volonté communale et intercommunale d'assurer la continuité du bon fonctionnement des équipements transférés,

Considérant, la nécessité de définir les conditions de prise en charge de la mise à disposition des services communaux à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de prise en charge des dépenses et des recettes établies entre la ville de Romainville et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble pour l'exercice 2020.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document s'y référant.

Article 3 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

13. Approbation de la convention attributive de subvention – Dotation Politique de la Ville 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_12

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la décision D_2020_0076 FIN autorisant le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV 2020) pour la création d'une épicerie solidaire à Romainville,

Vu, la décision D_2020_0078 FIN du 29 avril 2020 autorisant Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV 2020) pour les travaux d'aménagement et l'achat des équipements de la salle multisport dans le quartier Gagarine,

Vu, le courrier de la Préfecture, en date du 18 août 2020, attribuant à la Ville une subvention de 251 564€ pour les travaux d'aménagement et équipement d'une salle de multisport dans le cadre de la réhabilitation du quartier Gagarine, et une subvention de 185 564 € pour la création d'une épicerie solidaire à Romainville,

Considérant, la volonté municipale d'aider les personnes en situation de précarités alimentaires.

Considérant, le projet relatif à la création d'une épicerie solidaire,

Considérant, la convention attributive de subvention en annexe de la présente délibération,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'adopter les projets relatifs à la création d'une épicerie solidaire et à l'aménagement et l'équipement d'une salle multisport au sein du quartier Gagarine à Romainville.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention relative à ces projets ainsi que tout document s'y rapportant,

Article 3 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

14. Garantie d'emprunt pour la société VILOGIA, société Anonyme d'HLM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
 Présents : 32
 Absents représentés : 02
 Absents : 01
 Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_13

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2252-1 à L. 2252-5,

Vu, l'article 2298 du Code Civil,

Vu, la délibération n° 02_09_11 portant « Garantie d'emprunt accordée à la société « VILOGIA »,

Vu, la convention de garantie d'emprunts et de réservation _Construction de 23 logements collectifs PLS signée le 7 mars 2012 par la société VILOGIA et le Maire de Romainville,

Vu, l'offre de prêt à taux de marché Décaissement unique n°2434 proposé par la Société Générale,

Considérant, le besoin de financement de la société VILOGIA, pour l'acquisition et l'amélioration de 23 logements PLS situés au 6-8 rue de la République à Romainville,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : La commune de Romainville accepte de se porter caution solidaire à hauteur de 100% du montant du prêt accordé à la société VILOGIA dont le siège est situé à Villeneuve d'Asq (59664), 74 rue Jean Jaurès, pour un montant d'*un million six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent huit euros (1 684 408€)* à contacter auprès de la Société Générale, ce prêt ayant vocation à financer le programme d'acquisition-amélioration de 23 logements PLS situés au 6-8 rue de la République à Romainville.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès de la Société Générale sont les suivantes :

Référence du Contrat : 2434.001- Tirage à taux fixe de marché – IRD 1563511

Capital initial : EUR 1 684 408€ (Un million six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent huit euros)

Durée : 30 ans (360 mois)

Périodicité d'amortissement : Annuelle

Taux : 1.2700%

Méthode de calcul : 30/360

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,

Article 4 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

CULTURE - EDUCATION :

15. Modification du règlement intérieur de la médiathèque

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_14

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le règlement intérieur de la Médiathèque Romain-Rolland approuvé par l'arrêté n°000992 en date du 23 novembre 2016,

Considérant, que pour le bon fonctionnement de la médiathèque, il convient d'annexer au Règlement intérieur une Charte des accueils de classes pour en fixer les modalités.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la modification du règlement intérieur instituant une Charte des accueils de classes à la médiathèque Romain-Rolland.

Article 2 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre : --

Abstention : --

NPPV : --

ACTION EDUCATIVE :

16. Attribution de subventions municipales dans le cadre des Projets d'Action Educative (PAE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_15

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la collaboration active entre les établissements du secondaire et la Municipalité,

Considérant, le réel soutien apporté par ces projets dans le cursus scolaire et professionnel aux Romainvilloises,

Considérant, la nécessité de soutenir les établissements scolaires pour la mise en œuvre de projets éducatifs,

Considérant, que tous les projets présentés mettent en valeur les thématiques présentées ci-dessus et sont l'objet d'un travail partenarial entre la ville et l'établissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver le principe d'une participation financière de la Ville aux projets « **Clubs Media Journal** « Le Gaz Houel » et reportages webTV », ainsi que pour le projet « **Un livre pour l'été** » du **Collège** Pierre André Houël.

Article 2 : D'approuver l'attribution, au Collège Pierre André Houël, de 300 € pour le projet « **Clubs Media Journal** « Le Gaz Houel », reportages webTV, ainsi qu'une attribution de 300 € pour le projet « **Un livre pour l'été** ».

Article 3 : Que des crédits sont inscrits sur le budget communal de l'exercice 2020 au compte 6574 fonction 523.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

CULTURE – HANDICAP :

17. Approbation d'une convention entre la Ville de Romainville et l'Association Bête à Bon Dieu Productions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_16

Le conseil municipal,

Vu, le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant, les orientations municipales pour la Maison de la Philo centrées sur le développement des pratiques philosophiques pour tous les publics, dans une démarche d'accessibilité,

Considérant, la volonté constante d'expérimentation dans le champ de l'éducation philosophique des futurs citoyens,

Considérant, la richesse de l'approche pédagogique proposée par l'Association Bête à Bon Dieu Productions en matière d'animation en Langue des Signes Française, qui pourra bénéficier aux pratiques philosophiques proposées par la Maison de la Philo,

Considérant, l'absence d'excédent budgétaire dans le cadre de ce partenariat avec l'Association Bête à Bon Dieu Production, dans la mesure où la présente Convention donnera lieu à une dépense budgétaire qui sera prise en compte dans les dépenses de fonctionnement habituelles,

Considérant, la volonté de la Ville de Romainville d'œuvrer à la mise en place d'actions éducatives accessibles aux publics porteurs de handicap,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Romainville et l'Association Bête à Bon Dieu Productions, pour la période novembre 2020-novembre 2021.

Article 2 : D'approuver les termes et conditions du financement des six activités philosophiques pour enfants et adolescents sourds et malentendants qui seront animées à la Maison de la Philo par les animateurs de l'Association Bête à Bon Dieu Productions, pour un montant de 150 euros TTC par séance.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer, à mettre en œuvre ainsi qu'à signer tout document afférent à la convention mentionnée dans la présente délibération.

Article 4 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

SANTÉ :

18. Approbation de la convention de subvention pour la coordination du Contrat Local de Santé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_17

Le conseil municipal,

Vu, le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29,

Vu, le Code de la Santé Publique,

Vu, le décret n°98-1216 du 29 décembre 1998 relatif aux programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins et modifiant le code de la santé publique (CSP),

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Considérant, que l'Agence Régionale de Santé définit et conduit sa politique de santé au travers de l'adoption du Projet Régional de Santé et de ses plans sur 2018-2022,

Considérant, que les priorités de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et des autres cosignataires portent sur le soutien aux dynamiques locales de santé des collectivités territoriales et sur une approche transversale des politiques de santé au travers des Contrats Locaux de Santé (CLS) introduits par la loi HPST du 21 juillet 2009 et son article L. 1434-17,

Considérant, que le pilotage du CLS est un des outils de transversalité visant à renforcer la cohérence et la convergence ainsi que le développement des actions et des projets de santé menés sur le territoire par la Ville et les différents acteurs locaux impliqués,

Considérant, que la convention vise à garantir la cohérence et la convergence des actions menées par les différents acteurs dans le cadre du Contrat Local de Santé au titre d'un accompagnement coordonné des populations, en lien avec l'ensemble des institutions et promoteurs,

Considérant, les objectifs de la ville de Romainville de développer la santé publique afin de renforcer les actions de prévention, d'accès aux droits et d'amélioration de l'offre de soins,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de subventionnement au titre du FIR pour le pilotage du CLS.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer, à mettre en œuvre ainsi qu'à signer tout document afférent à la convention mentionnée dans la présente délibération.

Article 3 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

19. Approbation de la convention triennale de subvention relative à la prévention de l'obésité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_18

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Contrat Local de Santé de Romainville 2019-2022,

Considérant, la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR), entre l'ARS et la ville de Romainville

Considérant, les missions du Centre Municipal de Santé et l'intérêt pour la santé des Romainillois de bénéficier d'actions de prévention,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de subventionnement au titre du fonds d'intervention régional (FIR), pour l'action globale de prévention de l'obésité.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer, à mettre en œuvre ainsi qu'à signer tout document afférent à la convention mentionnée dans la présente délibération.

Article 3 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

20. Approbation de la convention avec SOLIMUT Mutuelle de France (mutuelle communale)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_19

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du conseil municipal n° 19_12_25 en date du 4 décembre 2019 portant approbation de l'appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale sur le territoire de la Ville de Romainville,

Vu, le Contrat Local de santé de Romainville 2019-2020,

Considérant, la volonté de la Ville de Romainville de s'engager dans une démarche utile et solidaire dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous,

Considérant, l'appel à partenariat lancé par la Ville en novembre 2019,

Considérant, que cette démarche n'engendre aucun coût pour la Ville de Romainville qui ne joue qu'un rôle de médiateur entre les différentes parties,

Considérant, l'inscription de la fiche action « mise en place d'une mutuelle communale » dans le Contrat Local de Santé de Romainville,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de partenariat proposée par SOLIMUT Mutuelle de France.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire de Romainville à procéder à la signature de ladite convention.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire de Romainville à mettre en œuvre et à signer tout document afférent à la convention mentionnée dans la présente délibération.

Article 4 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

HABITAT :

21. Approbation de l'adhésion à la plateforme « Echanger Habiter »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_20

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la volonté de la municipalité de faciliter et d'améliorer les parcours résidentiels au sein du parc social des Romainvilloises et des Romainvillois,

Considérant, l'adhésion de Seine-Saint-Denis Habitat à la plateforme « *Échanger Habiter* » effective depuis le 1^{er} juillet 2019, date de l'élargissement du dispositif à l'ensemble de l'Ile de France,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver l'adhésion de la Commune de Romainville à la plateforme « *Échanger Habiter* » afin de faciliter les parcours résidentiels des locataires du parc social romainvillois ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant ;

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération ;

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

EMPLOI – INSERTION :

22. Approbation de la Convention sur la mise en œuvre des clauses sociales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

Délibération n° 2020_09_21

Le conseil municipal,

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, le projet de convention de coopération et de cofinancement entre la Ville de Romainville et le Conseil Départemental sur la mise en œuvre des clauses sociales en Seine-Saint-Denis,

Considérant, l'aide financière consentie par le Conseil Départemental (15 000€ maximum pour un poste à temps complet) pour le financement d'un poste de facilitateur,

Considérant, la volonté du Conseil Départemental de soutenir les collectivités dans le portage de la fonction de facilitateur et celle de la ville de développer les clauses sociales sur son territoire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de coopération et de cofinancement entre la Ville de Romainville et le Conseil départemental sur la mise en œuvre des clauses sociales en Seine-Saint-Denis.

Article 2: D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

Article 3 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

23. Préfiguration de l'agence communale de la transition écologique et solidaire (ACTES) : faire de la ville de Romainville un acteur exemplaire dans le champ de l'inclusion dans l'emploi

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_22

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code du travail, et notamment son article L. 5132-15-1,

Considérant, le dossier de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) déposé auprès de la DIRECCTE 93 le 20 février 2020 et complété au mois de juin,

Considérant, la possibilité offerte pour les collectivités territoriales de créer un ACI pour permettre l'embauche de salarié.e.s en insertion professionnelle,

Considérant, que la réponse à l'AMI prévoit la création d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI),

Considérant, la volonté d'embaucher 20 salarié.e.s en insertion, sur les 12 prochains mois

Considérant, que ces salarié.e.s en insertion seront inscrit.e.s dans un programme de formation et d'accompagnement durant toute la durée de leur contrat,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : De créer une structure d'insertion par l'activité économique sous la forme d'un Atelier Chantier d'Insertion.

Article 2 : De recruter des salariés en insertion dans le cadre de cet ACI.

Article 3 : Que les salariés en insertion seront embauchés sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion, d'une durée comprise entre 4 et 24 mois.

Article 4 : De fixer le temps de travail hebdomadaire des personnels recrutés à un maximum de 32 heures.

Article 5 : De fixer la rémunération versée aux personnels recrutés sur la base du SMIC horaire.

Article 6 : D'inscrire au chapitre 012 du budget de la ville les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges des emplois pourvus au titre de la présente délibération.

Article 7 : De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération, notamment pour solliciter l'ensemble des subventions et aides accordées et signer tous les documents s'y rapportant.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

24. Désignation des membres au sein de la mission locale intercommunale MIEJ-93

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_23

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport présenté,

Considérant la nécessité de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de la mission locale.

Décide :

Article 1^{er} : De désigner comme représentants à la MIEJ-93 les membres suivants :

- Titulaire : Tony Laïdi
- Suppléant : Mathieu Langlois

Article 2^{ème} : De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : 26

Contre : --

Abstention : 08 (Romainville Unie)

NPPV : --

25. Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du PLIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_24

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport présenté,

Considérant la nécessité de désigner des représentants du Conseil Municipal au sein du PLIE,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Décide :

Article 1^{er} : De désigner comme représentant.es pour le PLIE les membres suivants :

- Titulaire : Mathieu Langlois
- Suppléant : Sofia Dauvergne

Article 2^{ème} : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : 26

Contre : --

Abstention : 08 (Romainville Unie)

NPPV : --

VOIRIE :

26. Information au Conseil Municipal relative à la mise en œuvre d'une circulation apaisée sur l'ensemble du territoire communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipal	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2020_09_25

Le Conseil Municipal,

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, et notamment son article 47,

Vu, le plan de circulation apaisée envisagé,

Considérant, la volonté municipale de sécuriser et pacifier la circulation routière sur le territoire communal,

Considérant, la volonté municipale d'améliorer le cadre de vie des romainvillois.es dans l'espace public,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Après deux suspensions de séance de 23h05 à 23h15, puis de 23h37 à 23h51,

Dit :

Article 1^{er} : Prendre acte de la mise en œuvre d'une circulation apaisée, à titre expérimental, sur l'ensemble du territoire communal par une vitesse limitée à 30 km/heure sur les axes structurants, la mise en place de zones 30 et d'une zone de rencontre, première étape d'une refonte globale du plan de circulation et du développement des mobilités douces, qui fera l'objet d'un processus de concertation. Le bilan de l'expérimentation sera présenté au plus tard au premier conseil municipal de l'année 2022.

Article 2: Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

VCEU :

27. Vœu du Conseil municipal :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 32
Absents représentés : 02
Absents : 01
Absents excusés : 00

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'honneur à l'hôtel de ville, sur convocation qui leur a été adressée le 18 septembre 2020.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé		Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	
			Absent excusé	Absent				Absent excusé	Absent
François DECHY Maire	X				Denis MOREAU SEVIN Conseiller municipal	X			
Samira AIT BENNOUR 1 ^{ère} Maire-adjointe	X				Marie Christine POUSSIN Conseillère municipale	X			
Hakim SAIDJ Maire-adjoint	X				Julie LEFEBVRE Conseillère municipale	X			
Sofia DAUVERGNE Maire-adjointe	X				Coralie LEFEBVRE Conseillère municipale déléguée	X			
Vincent PRUVOST Maire-adjoint	X				Salah-Eddine BELLATAR Conseiller municipal		Mathieu LANGLOIS		
Elodie GIRARDET Maire-adjointe	X				Elodie CASANOVA Conseiller municipal	X			
Marc ELFASSY Maire-adjoint	X				Manuel MARQUES Conseiller municipal	X			
Tuyet-Vân PHAM Maire-adjointe	X				Lennie NICOLLET Conseiller municipal délégué	X			
Mathieu LANGLOIS Maire-adjoint	X				Kévin COHEN Conseiller municipal	X			
Pilar SERRA Maire-adjoint	X				Stéphane WEISSELBERG Conseiller municipal	X			
Tony LAÏDI Maire-adjoint	X				Isabelle MICHELOT Conseillère municipale		Jusqu'à son arrivée 19h59	X	
Yvon LEJEUNE Conseiller municipal	X				Cécile PHILIPPIN Conseillère municipale	X			
Nader BEYK Conseiller municipal délégué	X				Bruno LOTTI Conseiller municipal	X			
Marianne CAMARA Conseillère municipale déléguée	X				Soraya JEBARI Conseillère municipale	X			
Issam SAHILI Conseillère municipale				X	Ali KISSI Conseiller municipal	X			
Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X				Tassadit CHERGOU Conseillère municipale	X			
Nathalie GAUMONDY Conseillère municipale	X				Daouda GORY Conseiller municipal	X			
Stéphane DUPRE Conseiller municipal	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Daouda GORY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vœu : Un plan de relance du gouvernement qui renforce la prégnance de l'Etat sur le bloc communal

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 relatif à la possibilité offerte au Conseil municipal d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local ;

Considérant les modalités du plan de relance de l'Etat et notamment ses incidences sur les recettes fiscales des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu la présentation du vœu par Monsieur François DECHY, Maire de Romainville, exposé ci-après :

Sous couvert de plan de relance, le gouvernement a réactivé son ancien projet de remplacement des recettes fiscales locales par des dotations d'Etat. Les communes et leurs intercommunalités sont aujourd'hui menacées par une nouvelle coupe de 3,3 milliards d'euros par an dès 2021, dont 1,75 milliards d'euros de pertes sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 1,54 milliards sur la cotisation foncière des entreprises (CFE). Ces deux recettes fiscales représentaient respectivement en 2019, 8,6 millions d'euros perçus par la Ville et 2,7 millions d'euros perçus par Est Ensemble, sur la seule assiette fiscale du territoire romainvillois.

Par le mécanisme de compensation qu'il instaure, le gouvernement reconnaît de fait que le bloc communal en sortira perdant. En effet, cette compensation par l'Etat des pertes de fiscalité ne tiendra pas compte de l'évolution des taux votés par les collectivités à l'avenir. C'est le même mécanisme que celui de la suppression de la taxe d'habitation qui se reproduit. Ce calcul de la compensation est inacceptable, la négociation doit se poursuivre.

Ainsi la Ville, dans la droite ligne défendue par l'Association des Maires de France, demande à l'Etat de mettre fin à sa stratégie d'affaiblissement financier et fiscal du bloc communal. Cette réduction des moyens financiers fait peser un risque sur la reprise en limitant la participation du bloc communal au plan de relance alors que les communes et leurs EPCI portent plus de 65% de l'investissement public local. En outre, ce ne sont pas les différences de fiscalité locale qui expliquent l'écart de compétitivité entre les industries des pays européens. En réalité, il s'agit d'une nouvelle étape dans l'opération de recentralisation menée par le gouvernement depuis 2017. En supprimant des recettes locales, l'Etat central rétablit une forme de tutelle sur les collectivités dont les ressources dépendront de plus en plus de sa seule décision.

La Ville, tout comme l'AMF, en appelle au Parlement, en charge de l'examen de ces mesures et de leur approbation. Elle demande que cesse l'affaiblissement, déjà considérable, des marges de manœuvre fiscales des collectivités, l'un des fondements de la décentralisation qui a permis un développement sans précédent des investissements et des services publics locaux depuis près de quarante ans.

Après en avoir débattu et délibéré ;

Décide :

Article unique : D'approuver le vœu appelant l'Etat à cesser l'affaiblissement des marges de manœuvre fiscales des collectivités territoriales et à donner à ces dernières les moyens du plein exercice du principe de libre administration ;

Pour : 33

Contre : 01 (Cécile PHILIPPIN)

Abstention : --

NPPV : --

La séance est levée à 00h10.

François DECHY,

Maire de Romainville



Compte rendu affiché le : 2 octobre 2020